



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

*(Déclaration d'activité enregistrée sous le
numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de
Région du Limousin)*

ACTUALITÉS JURIDIQUES EN DROIT ÉQUIN

*Visio conférence
Zoom*

Contrats et responsabilités appliqués aux activités équines : rappel des fondamentaux et actualité jurisprudentielle

Version du 25 juillet 2024



Vendredi 04 octobre 2024

*Validation de 5 heures de formation continue
obligatoire pour les professions concernées*

Institut du droit équin
Hôtel Burgy
13 rue Pierre Bernardaud
87100 LIMOGES
Tel : 05.55.45.76.30/33
Email : droitequin@gmail.com



Connexion (à partir de 12h50)

Mot d'accueil des participants (13h00)

Animatrices de la journée : Claire BOBIN et Laurie BESSETTE, Institut du droit équin.

1. Les accidents survenus dans le cadre de l'enseignement de l'équitation (13h15-14h15)

Gaëlle Petitjean,
Avocate au barreau de Laval,
Diplômée du DU de droit équin,
Médiatrice

2. Les soins de l'équidé (14h15-15h15)

Nina Latour,
Avocate au barreau de Paris,
Diplômée du DU de droit équin

PAUSE (15h15-15h30)

3. La vente d'équidés (15h30-16h30)

Emilie Waxin,
Avocate au barreau de Paris,
Diplômée du DU de droit équin

4. L'entraînement et l'exploitation d'équidés en sports équestres et courses hippiques (16h30-17h30)

Guillaume Fallourd,
Avocat au barreau de Chartres,
Docteur en droit

Echanges et questions (17h30-18h00)

Fin de la formation prévue à 18h00

Durée de la formation : 5h00

Prérequis : Formation ouverte à tous

Objectifs opérationnels : L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 03 octobre 2024 inclus.

Tarif :

- Pour les adhérents de l'IDE : 150 € TTC (ou 75 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).
- Pour les non-adhérents de l'IDE : 200 € TTC (ou 100 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesure le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : Oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : Bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement.

Programme prévisionnel détaillé

Déroulé prévisionnel

1. Les accidents survenus dans le cadre de l'enseignement de l'équitation

L'apprentissage de l'équitation est une situation dans laquelle de nombreux accidents peuvent survenir. Cette intervention a pour objet de rappeler les règles de mise en cause de la responsabilité civile contractuelle du centre équestre et d'analyser la jurisprudence récente et relativement fournie en la matière.

2. Les soins de l'équidé

Les soins du cheval ou du poney entraînent de nombreux contentieux lorsque l'animal ne parvient pas à être soigné et que son propriétaire souhaite obtenir l'indemnisation de son préjudice. Cette intervention vise à rappeler les règles de responsabilité civile applicables au vétérinaire équin et au dépositaire dans le cadre des soins et de la prise en charge de l'équidé blessé. Sera également proposée une analyse détaillée de la jurisprudence récente particulièrement intéressante sur ce sujet.

3. L'entraînement et l'exploitation d'équidés en sports équestres et courses hippiques

Que ce soit dans le cadre d'un accident survenu au cheval en course ou dans le cadre de la pratique des sports équestres, la question de la qualification juridique du contrat est essentielle pour déterminer les règles de responsabilité applicables et savoir dans quelles conditions l'exploitant de l'animal pourra engager sa responsabilité civile. Cette intervention vise également à proposer une analyse de la jurisprudence récente en la matière.

4. La vente d'équidés

La vente d'équidés est sans doute la première source de contentieux en droit équin. Cette intervention permet de rappeler brièvement les garanties légales applicables à la vente d'un cheval ou d'un poney 3 ans après la suppression de la garantie de conformité et à proposer une analyse détaillée de la jurisprudence récente.

Informations pratiques : accès par une connexion Internet via l'application Zoom